



BREV'INFOS SOCIALES

JANVIER 2026

FAMILLE

LE SMIC REVALORISE

La revalorisation annuelle du SMIC est de 1,18 % au 1er janvier 2026, soit 1 823,03 € mensuel brut. Cette revalorisation combine deux critères : l'inflation et l'évolution des salaires.

Nouveaux montants à partir du 1/01/2026 :

- SMIC brut horaire : 12,02 €
- SMIC mensuel net estimé : 1443,11 €

Ces dispositions s'appliquent en métropole ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729>

DIMINUTION DU TAUX DU LIVRET A ET LEP

BUDGET



De nouveaux taux entreront en vigueur le 1er février 2026 pour les livrets réglementés. Les taux du livret A, du livret de développement durable et solidaire (LDDS) et du livret jeune passeront à 1,5 %. Le livret d'épargne populaire (LEP) bénéficie d'un coup de pouce, avec un taux à 2,5 %, au lieu de 1,9 % obtenu avec la formule de calcul réglementaire.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18000>

BUDGET

VERSEMENT DE L'AVANCE DE 60% SUR CERTAINS CREDITS ET REDUCTION IMPOTS



9 millions de contribuables vont percevoir, vers le 15 janvier, une avance de 60 % sur les dépenses fiscales ouvrant droit à réduction ou crédit impôt réalisées en 2024 et déclarées en 2025. Le montant moyen est de 600 €. Dons aux œuvres et aux partis politiques, investissement locatif, parts de FCPI ou de FIP,

frais d'hébergement en Ehpad ou emplois à domicile font partie des dépenses permettant de bénéficier de cette avance. C'est également le cas des cotisations syndicales ou encore des frais pour garde d'enfant en dehors du domicile. Et c'est sur la base des frais engagés en 2024 que cette avance sera calculée.

Lors de la déclaration des revenus et charges de 2025 (déclarés au printemps 2026), l'administration fiscale calculera le montant définitif des avantages fiscaux. En fonction de leur montant, les ménages percevront un remboursement complémentaire ou devront rembourser le trop-perçu à l'été prochain.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15427>

NOUVEAUX BAREMES DE LA CAF

FAMILLE



Les plafonds Caf permettent de déterminer si un foyer peut bénéficier des aides de la Caisse d'allocations familiales... et à quel montant (Prime d'activité, RSA, APL, AAH, allocations familiales...). Pour l'année 2026, tous ces dispositifs sont soumis à des critères de revenus calculés selon la nature de vos ressources. Pour vous référer aux nouveaux barèmes, consultez le site <https://www.aide-sociale.fr/plafond-caf/>

LOGEMENT

LA CAUTION VISALE EVOLUE

VISALE une caution locative gratuite, qu' Action Logement accorde pour certains logements mis en location. En cas de dégradations locatives ou de loyers impayés, Action logement verse d'abord au bailleur le montant dû, et se fait ensuite rembourser par le locataire.

A compter du 6 janvier 2026, la caution délivrée par Action Logement évolue et devient mieux adaptée au marché actuel, en offrant de nouvelles opportunités aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires. Les plafonds de loyers garantis par Visale sont relevés pour mieux tenir compte de l'évolution du marché locatif et refléter les particularités locales. Une évolution qui profite aux locataires et aux propriétaires car davantage de logements sur l'ensemble des territoires seront éligibles.

<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

LOYER MAXIMAL GARANTI PAR MOIS

Localisation du logement	Locataire déclarant des ressources		Forfait étudiant	
	PLAFOND 2025	PLAFOND 2026	PLAFOND 2025	PLAFOND 2026
Région Île de France	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 1 940 €	800 €	1000 €
Agglomérations > 100 000 habitants, la Corse, les DROM et Saint Martin (COM)	Jusqu'à 1 300 €	Jusqu'à 1 575 €	600 €	840 €
Toutes les autres communes		Jusqu'à 1 385 €		680 €

CPF : FIN DU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

BUDGET



A partir du 26 février 2026, le permis de conduire ne pourra plus être financé via le Compte Professionnel de Formation (CPF) en 2026 pour les salariés et actifs. C'est une décision qui entre en compte dans le Budget 2026 du Gouvernement.

Les personnes bénéficiant du chômage pourront en revanche toujours utiliser leur CPF pour financer leur permis de conduire ainsi que les salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers (abondement d'une région, d'un Opco, d'un fond d'assurance formation ou du FIPHP, droits issus du C2P, droits AT/MP...).

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/evolution-des-regles-deligibilite-au-cpf-des-permis-de-conduire>

SANTE

REVALORISATION DE CERTAINES CONSULTATIONS MÉDICALES ET SOINS DE SANTÉ

A compter du 1er janvier 2026, plusieurs revalorisations des actes et consultations de santé entrent en vigueur pour améliorer l'accès aux soins et mieux reconnaître l'engagement des professionnels de santé.

Une revalorisation des consultations médicales ciblées sur certaines spécialités (pédiatrie, gériatrie, psychiatrie, gynécologie médicale, dermatologie et urgences) est prévue, ainsi que des revalorisations transversales sur les actes techniques.

Par ailleurs, des majorations spécifiques s'appliquent aux consultations longues assurées par les médecins traitants aux patients de plus de 80 ans et aux visites à domicile réalisées dans le cadre de la permanence des soins ou du service d'accès aux soins (SAS). Plus d'informations sur le site de l'assurance maladie.

<https://sante.gouv.fr/actualites-presse/>



Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous sur LinkedIn

www.ssio-ouest.fr

<https://www.linkedin.com/company/ssio-ouest/>

